

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 Juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de SAINT-ABRAHAM, dûment convoqué le 26 Juin 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Madame BERTHEVAS Gaëlle, Maire.

Etaient Présents : Mmes BERTHEVAS Gaëlle- LE BRETON Christine- GARAUD Marie Claude- COUTEAU Marie-Thérèse -PUISSANT Morgane.  
MM. BEY Jean-Marie- DUBOIS Maurice -MOUSSARD Daniel- COUEDIC Jérôme -MERVEILLEUX Richard -DUPE Laurent.

Etait absent : M. LE MEDEC Christian.

Absente ayant donné procuration : Mme LE NINAN Alexandra à Mme LE BRETON Christine.

Madame COUTEAU Marie-Thérèse a été élu secrétaire de séance.

### **OBJET : Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 Juin 2017.**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 13 Juin 2017.

-----

### **OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Madame Le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 19 Juin 2017 les conseillers municipaux de toutes les communes du département sont convoqués, le vendredi 30 juin à l'effet d'élire les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection de 3 sénateurs le 24.09.2017. Le nombre de délégués titulaires, et suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal comme indiqué sur le tableau de l'arrêté.

Pour Saint Abraham il convient d'élire 3 délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Sont candidats titulaires : Mmes BERTHEVAS Gaëlle-GARAUD Marie-Claude.- M.BEY Jean-Marie.

Sont candidats suppléants :Mmes COUTEAU Marie-Thérèse- LE BRETON Christine- M. COUEDIC Jérôme.

Ont été élus titulaires au 1<sup>er</sup> Tour de scrutin : M. BEY Jean-Marie (12 voix)  
Mme GARAUD Marie-Claude (12 voix)  
Mme BERTHEVAS Gaëlle (12 voix)

Ont été élus suppléants : au 1<sup>er</sup> Tour de scrutin : Mme COUTEAU Marie-Thérèse (12 voix)  
Mme LE BRETON Christine (12 voix)  
M COUEDIC Jérôme (12 voix)

-----

**OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) – Transfert de la Compétence incendie et secours exercée au sein du SIVU de Malestroit à la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté.**

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article L.1609 nonies C IV,

Considérant le rapport de la commission locale chargée d'évaluer le transfert de charges (CLECT) de l'Oust à Brocéliande qui s'est réunie le 12 Juin 2017,

Considérant les calculs d'évaluation des charges transférées relatives à la compétence gestion des centres d'incendie et de secours d'intérêt communautaire à la date du 30 décembre 2016.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité qualifiée requise à l'article L5211-5 du CGCT, à savoir au moins la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou au moins les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Au sein des conseils municipaux, qui vont statuer sur le rapport, la majorité simple prévaut.

Après avoir entendu le Maire qui présente le rapport (voir document annexé), li est proposé au conseil municipal :

- De valider la partie du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge concernant le territoire de Malestroit,
- D'approuver la modification de l'attribution de compensation au 01 janvier 2018 en soustrayant le montant inscrit dans le tableau à l'attribution de compensation versée en 2017.
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette délibération.

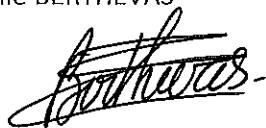
Le tableau des contributions des communes en lien avec le transfert de charges est repris ci-dessous.

BOHAL	7042,00
CARO	10226,00
LIZIO	7006,00
MALESTROIT	44189,00
MISSIRIAC	25524,00
PLEUCADEUC	44402,00
RUFFIAC	12595,00
SERENT	34519,00
ST ABRAHAM	5737,00
ST CONGARD	8339,00
ST GUYOMARD	9423,00
ST LAURENT/OUST	4630,00
ST MARCEL	14883,00
Total concernant les communes du Sivu de Malestroit	228 195,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la partie du rapport de la CLECT sur le transfert de compétence du centre d'incendie et de secours de Malestroit.
- Approuve la modification de l'attribution de compensation selon le tableau ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Affiché Le 07 Juillet 2017  
Le Maire,  
Gaëlle BERTHEVAS



L'ordre du jour étant épuisé, la séance  
est levée à 21 H 00

